

PAR COURRIEL

Le 24 mai 2018

N/Réf. : ACC-2929

Objet : Réponse à la demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1)

La présente fait suite à votre demande datée le 7 mai 2018 reçue à nos bureaux dans laquelle vous demandiez : « Depuis la nomination de Tamara Thermitus nous aimerions connaître la somme totale des honoraires professionnels d'avocats engagées pour sa représentation et ses conseils juridiques. a) Par qui sont assumés les frais d'honoraires pour les services rendus b) La date du début du mandat. »

Après vérifications, nous vous informons que la Commission ne détient pas les documents demandés et vous joignons copie de l'article 47 (3) de la *Loi sur l'accès* et de l'avis de recours prévu à cette loi.

Nous vous invitons aussi à adresser votre demande d'accès à l'organisme public suivant :

Ministère de la Justice

Maître Marie-Claude Daraïche

Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

1200, rue de l'Église, 9e étage

Québec, Québec G1V 4M1

Tél.: 418 643-4090

Télééc.: 418 643-3877

Courriel : demande_acces@justice.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/lm

p. j.